

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE  
DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE FRANKLIN**

**Tenue le 19 décembre 2024 à 19 h devant public au Centre récréatif (2555, rue du Parc) à laquelle sont présents :**

Madame la conseillère Lyne Mckenzie et Messieurs les conseillers Marc-André Laberge, Simon Brennan, Mark Blair, Nathaniel St-Pierre et Éric Payette, formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Yves Métras.

Aucune absence.

Madame Geneviève Carrière, directrice générale adjointe et greffière-trésorière-adjointe, est également présente.

**1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour**

Après avoir constaté qu'il y a quorum, chacun des membres du conseil attestant avoir été dûment convoqué par le greffier-trésorier de la Municipalité, le courrier électronique leur ayant été adressé faisant foi de la preuve que tous les membres du conseil l'ont été, le maire, Monsieur Yves Métras, déclare la séance ouverte. Il est 19 h 00.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Mark Blair

APPUYÉ PAR le conseiller Simon Brennan

354-12-2024

ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier:

1. Ouverture de la séance extraordinaire et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation et adoption du budget 2025 et du Plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027
3. Période de questions
4. Levée de la séance

ADOPTÉE

**4. Présentation et adoption du budget 2025 et du Plan triennal d'immobilisations 2025-2026-2027**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 954 du Code municipal, le conseil d'une municipalité locale doit préparer et adopter le budget de l'année financière, en l'occurrence celui de 2025 et y prévoir des recettes aux moins égales aux dépenses qui y figurent;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, il convient en même temps de présenter le programme triennal d'immobilisations (PTI) pour les années 2025-2026-2027;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, le budget ou le programme triennal d'immobilisations adopté ou un document explicatif de celui-ci est distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QUE conformément à l'article 956 du Code municipal, un avis public annonçant la date de l'adoption du budget a été affiché le 9 décembre 2024 à chacun des endroits désignés par le Conseil en plus d'être publié à la même date sur le site Web de la Municipalité;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires 2025 présentées par monsieur le maire Yves Métras, y incluant le programme triennal d'immobilisations, ce dernier étant produit à l'annexe 1 du présent procès-verbal, le budget de l'an 2025 se détaillant de la manière suivante :

<b>PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2025 FRANKLIN</b>	
<b>REVENUS</b>	<b>2025</b>
Taxes générales	2 393 913 \$
Taxes services municipaux (sur autre base)	453 370 \$
Paiements tenant lieux de taxes	14 213 \$
Transferts	310 511 \$
Imposition de droits	84 500 \$
Services rendus	146 235 \$
Autres revenus	12 500 \$
<b>TOTAL REVENUS</b>	<b>3 415 242 \$</b>
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	
Administration générale	936 281 \$
Sécurité publique	569 003 \$
Transport	1 034 010 \$
Hygiène de milieu	627 733 \$
Santé et bien-être	10 000 \$
Aménagement, urbanisme et développement	223 652 \$
Loisirs et culture	406 875 \$
Frais de financement	35 506 \$
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>3 843 060 \$</b>
<b>CONCILIATION</b>	
<b>Immobilisations</b>	
Amortissement	(547 900) \$
<b>Financement</b>	
Financement	- \$
Remboursement de la dette à long terme	83 900 \$
<b>Affectations</b>	
Activités d'investissement	23 125 \$
Affectations équilibre budgétaire	(10 350) \$
Affectations autres	23 407 \$
<b>TOTAL DES AFFECTATIONS</b>	<b>(427 818) \$</b>
<b>TOTAL DES DÉPENSES ET AFFECTATION</b>	<b>3 415 242 \$</b>
<b>SURPLUS (DÉFICIT) DE L'EXERCICE À DES FINS BUDGÉTAIRES</b>	<b>- \$</b>

355-12-2024

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Éric Payette

**APPUYÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**D'ADOPTER** le budget pour l'année financière 2025 tel que présenté et déposé, de même que le programme triennal d'immobilisations 2025-2026-2027 produit à l'annexe I pour faire partie du présent procès-verbal.

**ADOPTÉE**

### **3. Période de questions**

Avant le début de cette période de questions, monsieur le maire demande aux citoyens désireux de prendre la parole de se nommer en plus de préciser la rue sur laquelle ils habitent avant de poser leur question, afin que l'on puisse avoir le plaisir de savoir à qui on s'adresse, en plus de pouvoir effectuer les suivis auprès des citoyens, le cas échéant.

Monsieur le maire précise que tous les membres du conseil municipal sont toujours à l'écoute des citoyens qui posent des questions et qu'ils tentent d'y répondre de la façon la plus ouverte, respectueuse et diplomate possible. En contrepartie, monsieur le maire mentionne que le conseil municipal s'attend à la même chose des citoyens lors des questions. En ce sens, le haussement de ton n'est pas toléré.

Il est rappelé que les questions de la présente séance du conseil doivent porter uniquement sur le budget qui est présenté ce soir.

**4. Levée de la séance**

356-12-2024

**IL EST PROPOSÉ PAR** le conseiller Simon Brennan

**APPUYÉ PAR** le conseiller Mark Blair

**ET RÉSOLU à l'unanimité des membres du conseil présents :**

**QUE** la séance soit levée. Il est 19 h 03.

**ADOPTÉE**

*La signature par le Maire du présent procès-verbal équivaut à l'acceptation de toutes les résolutions de la séance du Conseil municipal de ce 19 décembre 2024, au sens de l'article 142 du Code municipal.*



Monsieur Yves Métras,  
Maire



Madame Geneviève Carrière,  
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe



PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION - POUR TOUS LES SERVICES

No projet	DESCRIPTION	ANNÉES			FINANCEMENT						
		2025	2026	2027	FONDS GÉNÉRAL	FONDS DE ROULEMENT	SURPLUS	SURPLUS RÉSERVÉ	SUBVENTION-CONTRIBUTION	EMPRUNT	
		\$	\$	\$							
FR-2022-02	Rénovation Hôtel de Ville (accès 2e étage) - PRACIM (65%)	140 000\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	91 000\$	49 000\$
FR-2022-03	Aménagement parc Antoine-Labelle avec jeux d'eau - PAFIRSPA (66%)	311 500\$	130 000\$	130 000\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	377 190\$	194 310\$
FR-2022-04	Embellissement affichage	30 000\$	0\$	0\$	0\$	30 000\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$
FR-2022-06	Pavage des routes (PAVL 50%)	85 000\$	250 000\$	87 000\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	211 000\$	211 000\$
FR-2022-07	Service Incendie camion	0\$	0\$	300 000\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	300 000\$
FR-2022-11	Changement de chauffage Garage - PRACIM (65%)	0\$	50 000\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	32 500\$	17 500\$
FR-2023-02	Rénovation Hôtel de Ville (cuisinette) - PRACIM (65%)	15 000\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	9 750\$	5 250\$
FR-2023-03	Travaux agrandissement capacité eaux usées - TECQ	0\$	0\$	1 500 000\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	867 466\$	632 534\$
FR-2023-04	Rénovation maison municipale - PRACIM (65%)	110 500\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	71 825\$	38 675\$
FR-2023-06	Agrandissement et réfection du garage municipal - PRACIM (65%)	0\$	250 000\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	162 500\$	87 500\$
FR-2023-07	Conception Écocentre - compléter projet 25% en 2025	34 250\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$	34 250\$	0\$
FR-2023-08	Développement réserve naturelle (sentier piétonnier) - FRR Volet 4 (68%)	40 000\$	33 163\$	0\$	23 163\$	0\$	0\$	0\$	0\$	50 000\$	0\$
FR-2024-01	Camion travaux publics - PAVL volet 3 (65%)	85 000\$	0\$	0\$	0\$	29 750\$	0\$	0\$	0\$	55 250\$	0\$
FR-2024-02	Dépôt à neige	0\$	25 000\$	0\$	0\$	25 000\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$
FR-2024-03	Nouveau défibrillateur (remplacement d'un autre)	4 500\$	0\$	0\$	0\$	4 500\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$
FR-2024-04	Radars pédagogiques en zone scolaire	13 500\$	13 500\$	0\$	0\$	27 000\$	0\$	0\$	0\$	0\$	0\$
	<b>GRAND TOTAL</b>	<b>859 250 \$</b>	<b>751 663 \$</b>	<b>2 017 000 \$</b>	<b>23 163 \$</b>	<b>116 250 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>0 \$</b>	<b>1 962 731 \$</b>	<b>1 535 769 \$</b>